



Les checkpoints font partie des chicanes quotidiennes qui rendent la vie des Palestinien-ne-s difficile.  
Photo: Milena Adnyanata (PWS)

## Illégale et emprisonnée dans sa propre ville

**Originaire de Jérusalem, Salma (prénom d'emprunt) vit dans sa ville natale depuis vingt-deux ans sans papiers d'identité. Son histoire illustre un problème central à Jérusalem: l'expulsion des Palestinien-ne-s de la ville. Milena Adnyanata, volontaire de PWS, s'est entretenue avec Salma.**

« Je voulais juste une vie normale. Et pourtant, cela fait maintenant 22 ans que je réclame mes papiers d'identité. » Nous sommes assises dans le jardin de « l'hospice autrichien », dans la vieille ville de Jérusalem. C'est justement ici, où aujourd'hui nous buvons notre café, que Salma a vu le jour pour la première fois. Ce qui est à ce jour une auberge était alors un hôpital. Salma est née et a grandi dans la vieille ville de Jérusalem. Après un mariage arrangé en 1973, elle a déménagé à Gaza et est devenue mère de dix enfants. En 1992, elle quitte son mari qui la battait et retourne vivre à Jérusalem. Une décision qui, compte tenu de l'image plutôt conservatrice de la famille dans la société palestinienne, a dû être difficile à prendre. D'autant plus quand le contact avec ses neuf enfants vivant à Gaza lui est encore aujourd'hui refusé par son ex-mari. Trois ans plus tard, elle divorce. Avec le changement de son état civil, elle doit également renouveler son autorisation

de séjour à Jérusalem auprès du Ministère de l'Intérieur israélien. Sa nouvelle carte d'identité aurait dû lui être envoyée dans les 15 jours. Aujourd'hui, après des années de combat juridique dans lequel elle a investi toutes ses économies, elle n'a toujours pas de papiers d'identité. « Je n'ai rien fait de mal. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement israélien me traite comme ça. » Salma éclate en sanglots.

### Expulsion illégale de Palestinien-ne-s de Jérusalem

Salma n'est pas un cas isolé. Elle fait partie des quelque 14'500 Palestinien-ne-s de Jérusalem-Est, dont le permis de séjour a été révoqué entre 1967 et 2015. Rendre les papiers d'identité invalides est l'une des manières d'expulser les Palestinien-ne-s de Jérusalem. En tant qu'accompagnateurs/-trices des droits humains, nous rencontrons constamment des personnes dont les maisons ont été détruites, qui en sont dépossédées ou forcées de les détruire elles-mêmes. Ce sont tous des mécanismes pour chasser les Palestinien-ne-s de Jérusalem. Le transfert forcé viole le droit international humanitaire et est considéré comme un crime de guerre.

Après la guerre des Six Jours en 1967, Jérusalem-Est n'a pas seulement été occupée, mais illégalement annexée et placée sous souveraineté israélienne. Les Palestinien-ne-s de Jérusalem ont un permis de résidence « permanent » en Israël. Ils et elles n'ont pas la citoyenneté israélienne, sont traités comme des migrant-e-s en Israël et peuvent être donc privé-e-s de leur permis de séjour à tout moment.

Selon la loi israélienne, un-e Palestinien-ne peut perdre son statut de résidence à Jérusalem si elle ou il s'installe pour au moins sept ans en dehors d'Israël ou obtient un permis d'établissement ou la citoyenneté d'un autre État. Depuis 1995, les permis de séjour peuvent également être retirés si un-e Hiérosolymitain-e ne peut prouver que son « centre de vie » est à Jérusalem, et depuis 2006, si elle ou il est accusé-e de transgresser son allégeance à Israël.

---

**« Si je ne suis pas autorisée à vivre dans mon propre pays, dans ma propre ville, dans la maison de mes parents, où suis-je donc censée aller? »**

---

Bien que Salma puisse prouver que son « centre de vie » est à Jérusalem, elle a vécu à Gaza pendant 19 ans. Son avocat confirme que c'est la raison pour laquelle on lui a retiré ses papiers d'identité, tout en déclarant : « Toutes et tous les Palestinien-ne-s de Jérusalem sont au fond apatrides, mais Salma n'a aucun statut juridique ». Salma est désespérée.

### **Vivre dans une peur permanente**

Salma ne possède ni compte bancaire, ni permis de travail, ni assurance maladie. Sans papiers d'identité, elle n'est prise en charge par aucun médecin et est sévèrement restreinte dans sa liberté de mouvement. En Suisse, nous avons l'habitude de voyager librement dans le pays, ou même en Europe, sans avoir à présenter notre passeport. Cela ne s'applique pas à Jérusalem et aux territoires palestiniens occupés. Salma n'a pas pu quitter la ville depuis 1992, car sans papiers d'identité, elle ne



Salma souhaite garder son anonymat.  
Photo: Milena Adnyanata (PWS)

peut passer aucun checkpoint. « C'est comme être en prison », résume Salma en parlant de sa situation.

Même dans les limites de la ville, Salma vit dans la peur constante d'être contrôlée. En route pour Beit Hanina, un quartier de Jérusalem, son bus s'est retrouvé pris dans un contrôle, ce qu'on appelle un checkpoint volant. Les forces de sécurité israéliennes barricadent une

rue aléatoirement et vérifient tous les véhicules et passagers. Les soldats ont arrêté Salma et ont menacé de l'incarcérer. Salma leur a assuré qu'elle vivait à Jérusalem, mais les soldats ne la croyaient pas. Ils ont fouillé son sac pour trouver des preuves qu'elle venait de Cisjordanie occupée et avait « envahi » Israël sans autorisation de voyage. Ils ne voulaient pas parler à son avocat. Salma était dévastée. Elle a pleuré et supplié les soldats. Finalement, elle a été autorisée à parler à son avocat. Elle a allumé les haut-parleurs pour que les soldats, qui refusaient toujours de parler avec l'avocat, puissent entendre. Elle a été libérée après deux heures. « C'est mon histoire de souffrances. »

Où voudrait-elle voyager, si elle avait des papiers d'identité? « A Istanbul, avec une très bonne amie », répond Salma, les yeux pétillants. Je lui souhaite de tout cœur que son vœu se réalise un jour.

**Milena Adnyanata (28 ans) a fait des études de master sur la société et la politique internationales et a été volontaire de PWS pour le programme EAPPI de janvier à avril 2018. Elle était basée à Jérusalem-Est.**

**Pour de plus amples informations sur les chiffres et les lois mentionnés dans le texte:**

[https://www.btselem.org/jerusalem/revocation\\_statistics](https://www.btselem.org/jerusalem/revocation_statistics),  
<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19490188/index.html> (Art. 49 et 147 de la Quatrième Convention de Genève et Art. 8 du Statut de Rome),  
<http://www.cac.alquds.edu/images/pdf/recommended-studies/punitivereport.pdf>